



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-08-18

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la Maison de la Culture de Havre-aux-Maisons, le 18 août 2015 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Trois personnes assistent également à la séance.

A1508-452

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 2.

A1508-453

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Gaétan Richard,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point *Affaires diverses* :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 14, 20 et 21 juillet 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Office municipal d'habitation (OMH) – Adoption des prévisions budgétaires révisées au 30 juin 2015
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Autorisation de signature – Entente administrative portant sur le développement des arts et des lettres de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - 7.2.2 Financement temporaire – Règlement d'emprunt n° A-2014-08 relatif aux travaux de réaménagement et de construction de la mairie et du centre communautaire



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-08-18

- 7.3 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.3.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 239 – Attribution de contrat et financement – Achat d'un camion pour la collecte des matières résiduelles à 3 voies
- 7.4 Développement du milieu et des communications
 - 7.4.1 Dépôt et adoption du rapport d'activités du CLD pour l'année 2014
 - 7.4.2 Transfert des comptes bancaires du CLD à l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.4.3 Représentation de l'agglomération – Table de concertation régionale des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.4.4 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projets : « Mise à niveau de la marina et de ses infrastructures » du Club nautique du chenal et « Développement des activités de sport et de plein air » du Campus des Îles – Cégep de la Gaspésie et des Îles
- 7.5 Réglementation municipale
 - 7.5.1 Dépôt du registre – Règlement n° A-2015-07 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel et un emprunt de 472 140 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
 - 7.5.2 Dépôt du registre – Règlement n° A-2015-05 décrétant des dépenses et un emprunt de 570 000 \$ relativement à des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses : - Report de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

A1508-454

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRES TENUE LES 14, 20 ET 21 AOÛT 2015

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie des derniers procès-verbaux des séances tenues les 14, 20 et 21 juillet 2015.

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

A1508-455

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

A1508-456

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 2 juillet au 6 août 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-08-18

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 729 481,45 \$.

A1508-457

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

A1508-458

Office municipal d'habitation (OMH) – Adoption des prévisions budgétaires révisées au 30 juin 2015

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a soumis à la Société d'habitation du Québec une révision de ses prévisions budgétaires 2015;

CONSIDÉRANT la contribution municipale prévue de 62 339 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation comme déposée au 30 juin 2015.

FINANCES

A1508-459

Autorisation de signature – Entente administrative portant sur le développement des arts et des lettres de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et autres intervenants, dont la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, ont convenu du renouvellement de l'entente portant sur le développement des arts et des lettres de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette entente, la Municipalité s'est engagée à verser à la Conférence régionale des élus, une somme de 5000 \$, dans le cadre du volet 2 – Soutien à la consolidation d'organismes artistiques structurants au sein de la collectivité de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, destinée à soutenir l'organisme AdMare pour l'année 2014-2015;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-08-18

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le maire et le président du conseil d'agglomération, Jonathan Lapierre,
soit autorisé à signer, le renouvellement de cette entente pour
l'année 2014-2015;

que le conseil d'agglomération autorise le versement de 5000 \$ à la
Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à cette fin;

que cette somme soit puisée à même le budget 2015 dans les postes
budgétaires suivants :

- 3500 \$ budget – Culture
- 1500 \$ budget – Conseil d'agglomération (contribution)

A1508-460

Financement temporaire – Règlement d'emprunt n° A-2014-08 relatif aux travaux de réaménagement et de construction de la mairie et du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité peut contracter un emprunt
temporaire pour le paiement total ou partiel de
dépenses effectuées en vertu d'un règlement
d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2014, le conseil a adopté le
règlement d'emprunt n° A-2014-08 relatif aux
travaux de réaménagement et de construction de
la mairie et du centre communautaire, lequel
règlement a fait l'objet d'une approbation par le
ministère des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire en date du 22 janvier
dernier;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à un emprunt
temporaire de 2 646 000 \$ pour payer certaines
dépenses encourues à l'égard du règlement
d'emprunt n° A-2014-08 jusqu'au financement
permanent;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise la directrice des finances,
Danielle Hubert, à effectuer un emprunt par marge de crédit au montant de
2 646 000 \$, auprès de la Caisse populaire Desjardins des Ramées, pour y
assurer un financement intérimaire correspondant à 90 % des dépenses
prévues au règlement d'emprunt no A-2014-08.

Le maire et la directrice des finances sont autorisés à signer, pour et au
nom de la Municipalité, tout document requis à cette fin.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-08-18

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1508-461

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 239 – Attribution de contrat et financement – Achat d'un camion pour la collecte des matières résiduelles à 3 voies

CONSIDÉRANT QU' en juillet dernier, un appel d'offres a été lancé en vue d'acquérir un camion neuf ou usagé (moins de 20 000 km) pour la collecte des matières résiduelles à trois voies;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle du Groupe environnemental Labrie inc. au prix de 194 458 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter l'offre d'achat de Groupe environnemental Labrie inc. au prix de 169 131,00 \$ plus les taxes applicables;

d'approuver l'offre de financement sous forme de crédit-bail soumise par Crédit municipal & Manufacturier REXCAP inc. – Division du Groupe Services financiers REXCAP, soit un financement au taux maximal de 3.19 %, sur une période de 60 mois avec option d'achat de 25 %, lequel taux sera ajusté 10 jours avant la livraison, au coût des fonds du crédit-bailleur, selon la formule du programme B présentée dans la soumission datée du 18 août 2015.

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, M. Jean Richard ou la directrice des finances, Danielle Hubert, à signer, tout document concernant le financement et l'acquisition de ce camion.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1508-462

Dépôt et adoption du rapport d'activités du CLD pour l'année 2014

CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier du CLD s'est terminé au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'obligation du conseil d'agglomération d'adopter le rapport d'activités du CLD et d'en déposer une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le rapport tel qu'il a été élaboré par l'équipe du développement du milieu répond aux exigences en matière de reddition de comptes et reflète les activités réalisées au cours de l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-08-18

d'adopter le rapport 2014 des activités du CLD. Une copie de ce document sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'entente.

A1508-463

Transfert des comptes bancaires du CLD à l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le processus en cours visant l'intégration du développement économique au sein de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la résiliation, effective au 31 juillet 2015, de l'entente de gestion liant le CLD et l'agglomération;

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration du CLD, lors de sa séance tenue le 6 août 2015, de transférer les comptes bancaires du CLD à l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération accepte le transfert des comptes bancaires CLD 13050, CLD-FLI 13052 et CLD-FLS 111909 de la Caisse populaire des Ramées au bénéfice de son entité légale, soit la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

que le maire, le maire suppléant, le directeur général, la directrice générale adjointe, ou la directrice des finances soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout effet, opération ou transaction bancaire nécessitant la signature de deux de ces personnes.

A1508-464

Représentation de l'agglomération – Table de concertation régionale des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'importance reconnue pour notre communauté de la gestion intégrée du Saint-Laurent et les démarches en cours visant la mise en place officielle de la table de concertation régionale des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'agglomération de s'impliquer activement, avec ses partenaires, dans les travaux de la table de concertation régionale;

CONSIDÉRANT la proposition de composition de la TCR élaborée par le comité de transition en place;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition prévoit deux sièges pour le secteur municipal dont un en provenance du service de l'aménagement du territoire et l'autre du service de la direction du développement du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-08-18

que le conseil d'agglomération délègue le directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Serge Bourgeois, et la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à titre de représentants de l'Agglomération au sein de la table de concertation régionale.

A1508-465

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projets : « Mise à niveau de la marina et de ses infrastructures » du Club nautique du chenal et « Développement des activités de sport et de plein air » du Campus des Îles – Cégep de la Gaspésie et des Îles

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2015-2016 pour certaines initiatives locales soutenues par des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de ces demandes le 20 juillet 2015, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

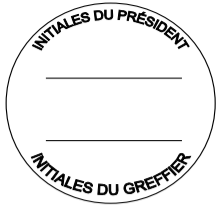
CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Pacte rural, soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Enveloppe sollicitée	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu / total projet	Conditions à respecter
Territoriale	Club nautique du chenal	Mise à niveau des infrastructures et de la marina	25 000 \$ / projet de 353 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des partenaires financiers - Obtention des autorisations et permis nécessaires de la Municipalité, - Conformité des travaux aux normes d'accessibilité universelle - Conformité du bâtiment aux normes de traitement des eaux usées.
Territoriale	Campus des Îles du Cégep de la Gaspésie et des Îles	Développement des activités de sport et de plein air (pour les postes budgétaires acquisition et location d'équipements de plein air)	10 000 \$ / projet de 46 300 \$	Engagement des partenaires financiers.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-08-18

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1508-466

Dépôt du registre – Règlement n° A-2015-07 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel et un emprunt de 472 140 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le jeudi 30 juillet 2015 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° A-2015-07 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

A1508-467

Dépôt du registre – Règlement n° A-2015-05 décrétant des dépenses et un emprunt de 570 000 \$ relativement à des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

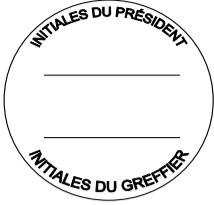
CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi 17 août 2015 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° A-2015-05 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-08-18

et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

AFFAIRES DIVERSES

A1508-468

Report de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la séance ordinaire du conseil d'agglomération qui devait se tenir le 8 septembre prochain, au même lieu et à la même heure, soit reportée au 15 septembre 2015.

A1508-469

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

A1508-470

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 24, sur une proposition de Richard Leblanc, appuyée par Jean-Mathieu Poirier, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier